

Fonds de placement

Qu'est-ce qu'un fonds de placement ?

Un fonds de placement correspond à un portefeuille de valeurs mobilières, géré pour le compte du client par une société de gestion. La plupart des fonds sont des organismes de placement collectif (OPC) et sont répartis dans différentes catégories en fonction du type d'actifs qu'ils contiennent. Les fonds de placement les plus courants sont les fonds d'actions, les fonds obligataires et les fonds monétaires.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Les fonds d'actions sont principalement investis en actions de sociétés cotées. Lorsqu'un investisseur achète des parts d'un fonds, celui-ci est sujet aux plus-values ou moins-values des valeurs mobilières qui composent le fonds.

Quelles règles s'appliquent ?

Les fonds de placement sont gérés par des sociétés de gestion. Il s'agit de structures spécialisées et réglementées. Cette réglementation impose certaines obligations, comme par exemple de remettre au client des informations claires sur les objectifs, les risques et les frais liés aux fonds.

Que fait la FSMA ?

La FSMA assure le contrôle des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif. Ces sociétés de gestion d'OPC doivent obtenir un agrément auprès de la FSMA pour mener leurs activités.

La FSMA s'assure également que chaque fonds publie un Key Investor Information Document (KIID). Ce document reprend les différentes caractéristiques du fonds et doit être remis à chaque consommateur financier avant tout investissement. Le KIID reprend notamment la stratégie d'investissement du fonds, les objectifs, les risques, les frais, le profil de risque du fonds, etc.

Grâce à ses inspections sur le terrain, la FSMA vérifie que le KIID est bien remis aux clients. En cas de manquements, la FSMA peut dresser un rapport et demander à la société de gestion d'OPC de prendre les mesures nécessaires pour remédier aux manquements constatés.

De plus, chaque fonds doit soumettre un prospectus à la FSMA avec des informations détaillées et juridiques à son sujet.

La FSMA contrôle également les comptes semestriels ou annuels des fonds. Elle se penche sur les informations contenues dans ces comptes, tout en s'assurant du respect des règles et limites d'investissement applicables. La FSMA veille entre autres à la liquidité des placements en portefeuille.

Où trouver plus d'informations ?

Vous trouverez davantage d'informations au sujet des fonds de placement sur Wikifin.be.

Consultez [les listes des organismes de placement collectif \(OPC\)](#).

Source URL: <https://www.fsma.be/fr/fonds-de-placement>